



## TARIFICATION POUR ADHÉRER À ALIMENTS DU QUÉBEC

Les tarifs annuels d'adhésion à Aliments du Québec varient selon le nombre d'employés que compte l'entreprise et ce, peu importe le nombre de produits à vérifier. Une entreprise adhérente peut faire vérifier autant de produits que désiré.

Catégorie (par nombre d'employés)	Nouvelle cotisation + taxes
1 à 10 employés	175 \$
11 à 25 employés	225 \$
26 à 50 employés	375 \$
51 à 100 employés	525 \$
101 à 250 employés	875 \$
251 et plus	1 750 \$

## SERVICE DE VÉRIFICATION RAPIDE

### TARIFS

- Service accéléré (5 jours) 25 \$ / produit
- Service urgent (2 jours) 50 \$ / produit

### CONDITIONS

- La vérification sera possible **uniquement** si toutes les informations nécessaires sont complétées conformément aux exigences au moment de la demande.

- Ce service est non applicable pour les marques de certification *Aliments du Québec-Bio* et *Aliments préparés au Québec-Bio*.
- L'attribution de l'une des marques de certification au produit vérifié n'est pas garantie. Les frais de traitement accéléré ou urgent ne seront pas remboursés si le produit ne correspond pas aux critères admissibles aux marques de certification.
- Ce service sera facturé à la réception de la demande.

## CONTACT

Si vous êtes intéressé par ce service, contactez le Service de vérification et conformité d'Aliments du Québec au 450 679-2244, poste 8724.